

Séance du 23 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué c'est réuni à la salle polyvalente « Les Tourelles » sous la présidence de Monsieur DODELIN François.

Présents : MM. DELAFOSSE René, GUILBERT Alain, FOSSÉ Michel, BÉNARD Éric, DAVID Michel, LETELLIER Gérard

Mmes JOUIS Catherine, LEROUX Annick, CHEVAL Jocelyne

Absente excusée : Madame LESUEUR Josiane donne pouvoir à Monsieur FOSSÉ Michel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FOSSÉ

Convocation des membres du Conseil municipal le Mardi 16 Juin 2020.

Le maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération pour signer la convention pour le groupement de commande de l'achat des masques. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

I] - Approbation du compte rendu du 26 Mai 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des voix.

II] – Délibération concernant la commission de marché public :

Suite à notre délibération n°13/2020, le conseil municipal a délibéré afin d'annuler et remplacer cette délibération et désigner les membres de la commission de marché public.

Les membres désignés à l'unanimité des voix sont les suivants :

TITULAIRES : - Monsieur DELAFOSSE René
 - Monsieur GUILBERT Alain
 - Monsieur FOSSÉ Michel

SUPPLÉANTS : - Monsieur DAVID Michel
 - Madame CHEVAL Jocelyne
 - Madame JOUIS Catherine

III] – Délibération concernant le remplacement de l'éclairage public en LED:

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public à incandescence par un éclairage public à LED, ce qui permettra de faire une économie d'énergie tout en conservant un éclairage minimum la nuit.

PV 2020/3 du 23/06/2020

Il présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2020-0-76311-M3467** et désigné « route de Pavilly » dont le montant prévisionnel s'élève à 102 208,64 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 36 766,89 € T.TC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est Pour à l'unanimité des voix.

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 36 766,89 € T.T.C
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

IV] – Vote du Taux des 3 taxes :

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les trois taxes suivantes :

- Taxe Foncière bâti : 20.23 %
- Taxe Foncière non bâti : 44.14 %
- Cotisation Foncière des entreprises CFE : 0,00 %

Le taux de la taxe d'habitation ne doit plus être voté au vu de sa suppression prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve la demande.

V] – Divers demandes de subventions :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau ci-dessous: =

Tableau des Subventions	Montant de la Subv
Association Anciens Combattants	270.00 €
ADMR	80.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	80.00 €
Centre Henri Becquerel	80.00 €
Comité des Fêtes	350.00 €
Croix Rouge	80.00 €
AFM (Myopathies)	80.00 €
Vaincre la mucoviscidose	80.00 €
Coopérative Scolaire	1200.00 €
RES-SEP	80.00 €
Part Voyage pédagogique et BAFA	-
Association médico-éducative rouennaise (MONT CAUVAIRE)	80.00 €
Association "les joyeux goupillions"	350.00 €
Club des aînés	350.00 €
Clic Saint-Austreberthe	100.00 €
Total	3260.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte le montant des subventions.

De plus, Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue de l'AFSEP (pas existante en 2019). À l'unanimité des voix, le conseil municipal s'abstient.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Charline (pas existante en 2019). Le conseil municipal, à l'unanimité des voix s'abstient.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention d'APF France Handicap (pas existante en 2019). À l'unanimité des voix, le conseil municipal s'abstient.

VI] – Délibération d'affectation du résultat :

Il ressort au compte administratif 2019 un excédent de fonctionnement de 170 735,80 €

Le Maire propose au conseil municipal de répartir cette somme au budget 2020 de la manière suivante.

Fonctionnement : R002 Excédent de fonctionnement reporté : 148 624,83 €

Investissement : Compte 1068 – Affectation du résultat : 22 110,97 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

VIII] - Vote du Budget 2020 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif 2020 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 446 318 € dont 137 204 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 446 318 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 294 682 € dont 85 860 € de reste à réaliser
- Recettes : 294 682 € dont 137 204 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le budget primitif 2020.

VIII] – Délibération pour proposer des commissaires pour la commission communale des impôts directs:

Suite à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner 12 commissaires titulaires et suppléants et propose comme commissaires.

Commissaires Titulaires.

- Monsieur AUDIGER Serge
- Madame LESUEUR Josiane
- Monsieur CREVEL Serge
- Monsieur BENARD Eric
- Monsieur LEROUX Jean-Claude
- Monsieur JOUIS Joël
- Monsieur GUILBERT Alain
- Monsieur DELAFOSSE René
- Monsieur FORSCHLÉ Jean-Pierre
- Monsieur FOSSÉ Michel

Commissaires Suppléants.

- Monsieur LE GARS Yves
- Monsieur TIPHAGNE Raynald
- Monsieur ISAAC Jacky
- Monsieur CHEVAL Jean-Claude
- Monsieur MARCHAND Jean-Jacques
- Monsieur LETELLIER Gérard
- Monsieur LECACHEUR Vincent
- Monsieur DAVID Michel
- Madame DELAFOSSE Catherine
- Madame DAUZOU Catherine

Membre domicilié hors commune

- Monsieur LAPIERRE Bruno
- Monsieur DELAFOSSE Daniel

- Monsieur THOREL Francis
- Monsieur VALLE Maurice

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve la demande.

IX] - Désignation des délégués du CNAS:

Suite aux dernières élections, le maire informe le conseil municipal que doit être désignés les délégués CNAS, collègue des élus et collègue des agents.

Monsieur le Maire propose de désigner au collège des élus, Madame Catherine JOUIS et au collège des agents Mme CROCHEMORE Karine

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

X] – Délibération pour renouveler la convention avec Rouen Guêpe pour la destruction des nids d'insectes :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec ROUEN Guêpes Le montant de l'intervention sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve à demande à l'unanimité des voix.

XI] – Délibération concernant le prix de la cantine et de la garderie :

Pour mémoire, le prix de la cantine 2019-2020 était de 3.30 € et celui de la garderie était de 1.17 € la demi-heure.

Le maire propose au conseil municipal de maintenir le prix de la cantine à 3.30 € et celui de la garderie à 1.17 € la demi-heure pour l'année 2020-2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

XII] – Délibération pour le fond d'aide aux jeunes 2020:

Soit une participation de 0.23€/ Habitants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour le fond d'aide aux jeunes 2020 (pas existante en 2019).

Il informe son Conseil Municipal que la Commune verse déjà une cotisation à l'Association « Mission Local des Jeunes ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, s'abstient.

XIII] Délibération pour signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de masques lavables « Grand Public »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de masques lavables « Grand Public ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

XIV-] Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'y aura pas de fête des prix à l'école cette année. Une distribution des prix aura uniquement lieu le 03 juillet prochain à 16h00 aux enfants de l'école. De plus, à la rentrée 2020-2021, il y aura deux élèves supplémentaires. (21 en élémentaire et 20 en maternelle).

Monsieur Michel FOSSÉ informe le conseil municipal que beaucoup de personnes souhaiteraient qu'il y ait un passage pour le ramassage des déchets verts. Monsieur le Maire l'informe que la compétence revient à la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes peut verser une subvention pour l'achat d'un vélo électrique.

Monsieur le Maire informe qu'il sera distribué aux habitants, un papier dans les boîtes aux lettres afin de leur rappeler les horaires concernant le bruit. (Tondeuse, Taille de haie...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25